

PROFIL DE LA ZONE DE BAINADE PLAGE DE L'ALMANARRE NORD

Commune d'Hyères les Palmiers

Date d'élaboration du profil : Juin 2009

Mise à jour Mars 2020

CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE DE BAINADE

Nom : Plage de l'Almanarre Nord

Commune : D'HYÈRES LES PALMIERS

Département : VAR








Région : RÉGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur

Responsable : Le Maire M. Jean-Pierre GIRAN

Période de surveillance de la qualité des eaux de baignade : 1er Juin – 30 Septembre

Fréquentation moyenne journalière saison balnéaire :

QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE LA ZONE DE BAINADE

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Classement							

Classement selon la directive 2006/7/CE :



Excellent



Bon



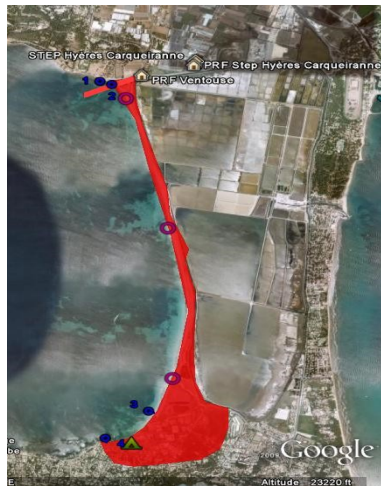
Suffisant



Insuffisant

CARTE DE LA ZONE D'ÉTUDE

CARTE DE LA ZONE DE BAINADE



ÉQUIPEMENTS :



INFORMATIONS



CERTIFICATION



MARQUE



LABELLISATION



ÉPISODES DE POLLUTION DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Date	Type de Pollution	Origine de la Pollution	Fermeture de la plage
Néant	Néant	Néant	Néant

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Sources de pollution	Impact		Indicateurs	Mesures de gestion/procédures		Plan d'actions
	Temps sec	Temps de pluie				
Collecteurs pluviaux	faible	+	Auto surveillance Escherichia coli < 100 bact/100ml : bon 100 > moyen < 1000 > 1000 : mauvais Entérocoques < 1000 bact/100ml : bon 100 > moyen < 370 > 370 : mauvais	Vérification visuelle de l'état des collecteurs pluviaux : le débit doit être nul par temps sec.	Si : *Analyse bactériologique non conforme *Identification d'un rejet potentiellement polluant Campagne d'analyses rapides : gestion de crise	Maîtrise des rejets dans les réseaux pluviaux.
Postes de relevage « Almanarre »	faible	+		Suivi du bon fonctionnement des postes de relevage : déclenchement d'une alerte en cas de dysfonctionnement ou en cas d'alarme par la CGE.		
Émissaire STEP	faible	+		Information de la mairie d'HYERES par la CGE en cas de dysfonctionnement de la station d'épuration de l'Almanarre ou de by-pass partiel; et renforcement des contrôles des eaux de baignade.		